

*Voici résumé succinctement le début de l'exposé de Jacques Doly puisque malheureusement l'enregistrement n'a pu se faire dès le début.*

## LE DROIT DE REVOLTE

Dans la conscience moderne, la révolte serait non pas un fait mais un droit. On se révolte si on considère qu'on subit un traitement indigne de l'homme. L'homme trouve sa grandeur dans le fait de dire non : se révolter, c'est ne pas subir le cours des choses. On retrouve dans cette optique les figures de Hamlet, Don Juan, Prométhée.

Plus qu'un droit, cela devient une obligation de révolte. Le devoir de révolte devient une obligation sanctionnée juridiquement.

Dans l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 figure la résistance à l'oppression. Il y est aussi question de la sûreté. Dans la Déclaration de 93, il est également question, dans l'Article 2 de l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété. La résistance à l'oppression est donc la conséquence des autres droits de l'homme. Il y a oppression du corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

Ces textes reconnaissent un droit de révolte qui est aussi un devoir. C'est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Le droit de révolte, en dépit de son évidence, du « ça va de soi », est un énoncé complexe et même paradoxal. On repère cette complexité dans « L'homme révolté » de Camus. C'est un homme qui se retourne pour dire non !....

*Pour la suite, écouter l'enregistrement, tout en tenant compte du fait qu'il manque quelques minutes de l'exposé.*